

Mairie d'Aulnat  
2 avenue Pierre de Coubertin  
63510 Aulnat  
T : 04 73 60 11 11  
M : contact@ville-aulnat.fr

**N° 2026-20**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

**Séance du 13 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à 18 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le huit avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FAGONT Alain, Maire.

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice : 27**  
**Présents : 21**  
**Votants : 27 dont 6 procurations**

**L'ordre du jour de la présente séance a été :**  
Publié sur le site internet de la Commune le 08 avril 2026  
Affiché en mairie le 08 avril 2026  
Envoyé à la presse le 08 avril 2026

Présent(e)s : vingt-un (21)

M. FAGONT Alain, Mme MAHAUT Jessika, M. THABEAU Didier, M. PRADIER Éric, Mme RÉVEILLOUX Françoise, M. LAZEWSKI René, Mme MATHEY Catherine, M. KLINKPÈ Sèvého, M. DOS SANTOS Antonio, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme DE ALMEIDA Dominique, Mme BARREIRO Elsa-Maria, Mme PIRES Claude, Mme CORDELETTE Claire, M. DAVID Anthony, M. GAILLARD Jean-Michel, M. ALLEZARD Fabien, M. BÉRARD Cyrils, Mme DELPUEYO Jessica, Mme ALAPETITE Nadine, M. FROMENT Sylvain, M. BACHELLERIE Frédéric, Mme COUTANSON Pascale.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : six (6)

- De Mme Dominique BALICHARD à M. Sèvého Michel KLINPÉ
- De Mme Aïcha CHETTOUH à M. Didier THABEAU
- De M. Jean-Michel GAILLARD à M. Anthony DAVID
- De Mme Claude PIRES à Mme Dominique DE ALMEIDA
- De M. Sylvain FROMENT à Mme Nadine ALAPETITE
- De Mme Christine MANDON à Mme Pascale COUTANSON

Absent(e)s: zéro (0)

Secrétaire de séance : Mme Jessika MAHAUT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures et constate que le quorum est atteint.

**Objet : Adhésion au Système d'Information National des fourrières en automobile « SI Fourrière » géré par l'Etat**

Rapporteur : Alain FAGONT

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau cadre juridique est désormais applicable concernant les fourrières automobiles, dans le département du Puy-de-Dôme, depuis le 01<sup>er</sup> avril 2021.

En effet, les dispositions du code de la route ont été modifiées afin de simplifier et moderniser les procédures pour l'ensemble des acteurs concernés.

Pour mémoire, Clermont Auvergne Métropole a délibéré le 28 mai 2021 sur l'application de la réforme visant à simplifier et moderniser les procédures de la fourrière automobile. Cf. délibération + fiches du Ministère de l'intérieur.

Les évolutions portent notamment sur :

- La réduction du délai d'abandon de 30 jours à 15 jours pour les véhicules destinés à la vente,
- Une nouvelle classification des véhicules abandonnés (il n'y a plus désormais que deux catégories contre trois précédemment : les véhicules à remettre au service des domaines pour cession et les véhicules à détruire),
- Le remplacement du passage de l'expert au profit d'un classement automatisé des véhicules,
- La suppression des frais d'expertise pour le contrevenant à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,
- La mise en place d'un système d'information national des fourrières automobile appelé SI Fourrières.

Par courrier reçu le 7 avril 2021, la Préfecture du Puy-de-Dôme avait informé la métropole de la mise en place effective et progressive du SI fourrière auquel l'ensemble des autorités de fourrière (Métropole et communes au travers de leur police municipale principalement) étaient invitées à adhérer gratuitement.

L'adhésion de chaque autorité locale à ce nouvel outil permettra de renforcer le dispositif déjà existant et d'automatiser une partie de la procédure. Pour cela, la coopération de l'ensemble des acteurs est indispensable.

**Entendu l'exposé du rapporteur,**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'approuver l'adhésion gratuite de la commune au Système d'Information National des fourrières en automobile « SI Fourrière » géré par l'Etat,**
- **Et de l'autoriser, ou son représentant, à signer tous les documents liés à la présente délibération permettant la mise en œuvre de ce nouveau dispositif à l'échelle de la commune.**

Fait et délibéré et en séance, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance, Jessika MAHAUT	Monsieur le Maire, Alain FAGONT
	